

Les intervenants TAP



Sophie
Responsable enfance/Jeunesse
Coordinatrice TAP



Delhia
Animatrice



Eléna
Animatrice



Nathalie
ATSEM



Delphine
Animatrice



Stella
ATSEM



Anne Laure
ATSEM



Elisa
Animatrice



Alex, musicien
intervenant CMR



Frédérique
animatrice



Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Période 3

du 28 avril au 7 juillet 2017



Temps Activités Périscolaires

C'est quoi les TAP ?

Dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, la commune propose à tous les élèves de participer à des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à partir de la prochaine rentrée. Ces activités s'inscrivent dans la continuité des enseignements dispensés dans l'école et ont comme objectifs éducatifs:

- de donner à tous les ouvertures culturelles, sportives et éducatives les plus larges possibles
- favoriser le « vivre ensemble » et l'apprentissage de la citoyenneté
- améliorer le cadre de vie périscolaire des enfants
- être au plus proche des rythmes biologiques des enfants



La commune a mis en place un **Projet Educatif de Territoire (PEDT)**. C'est un outil qui formalise une démarche permettant de proposer un parcours éducatif de qualité. Il est consultable sur le site de la commune.

Les TAP sont des activités facultatives, non obligatoires et proposées à titre gracieux.

- Les TAP auront lieu tous **les vendredis de 15h45 à 16h45**.
- **Ils auront lieu au sein de l'école.**
- Ils seront encadrés **par 9 professionnels** (animateurs, ATSEM, intervenants extérieurs) et coordonnés par la responsable du service Enfance/Jeunesse de la commune.
- les activités s'articuleront autour de 4 thématiques:
 - *vivre ensemble - coopérer
 - * activités culturelles et artistiques
 - * activités sportives, de mouvement, de motricité
 - * accompagnement à la citoyenneté

Pour participer aux TAP...

→ La participation aux TAP doit faire l'objet **d'une inscription obligatoire au préalable**. Pour la 1ère période la fiche d'inscription est à déposer:

AVANT LE 7 AVRIL:

***directement au service
Enfance/Jeunesse**

OU

***auprès de Delphine en garderie**



→ **L'inscription pour une période vaut engagement pour toute les séances de la période. Il ne sera pas possible d'inscrire un enfant en cours de période.**

→ Afin de faciliter les démarches, **une fiche de renseignements unique** devra être remplie. Celle - ci sera valable pour les TAP mais aussi pour la garderie et la cantine.

Lors des inscriptions, le règlement intérieur des TAP vous sera remis. Celui-ci devra être respecté.

→ Toute absence à une activité devra être signalée à la responsable du service enfance/jeunesse.

→ Si votre (vos) enfant(s) prennent les transports scolaires et participent aux TAP, il faudra le(s) récupérer par vos propres moyens.

→ Pour les enfants prenant les transports scolaires et ne pouvant participer aux TAP, une garderie sera mise en place de 15h45 à 16h10.

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter Sophie AVIGNON, responsable du service Enfance/Jeunesse au 02.99.90.82.12 ou enfancejeunesse@nivillac.fr

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la commune www.nivillac.fr